PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt le vingt-quatre septembre à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres Date de Convocation : 16 septembre 2020

Afférent au Conseil Municipal: 15

En Exercice: 13

PRÉSENTS: Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mr CADOUX Claude, Mme LEZAY Anita, Mme CHAIGNE Isabelle, Mr BRIFFAUD Philippe, Mr FRERE Fabrice, Mr BRIN David, Mr COLLON Olivier, Mme GUESNE Lydie.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme CHAUVEAU Cécile (pouvoir à Mme HAYE Nadia), Mr FAUGER Sylvain (pouvoir à Mme GUESNE Lydie)

Mme GABILLY Jacqueline a été élue Secrétaire de séance.

1/ <u>Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires</u>

Délibération D2020/00051

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 octobre 2016

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, en raison d'un surcroît d'activités,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 septembre 2020, IB 403 / IM 364, afin d'effectuer les missions de Secrétaire de Mairie. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24 septembre 2020,

Filière: Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux,

Grade: Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

ancien effectif: /nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget, chapitre : 012, article : 6411.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

2/ <u>Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial et d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires</u>

Délibération D2020/00052

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

.Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 octobre 2016,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires, en raison du départ à la retraite d'un agent,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint administratif territorial à raison de 28 heures hebdomadaires, en raison du départ à la retraite d'un agent,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24 septembre 2020,

Filière: Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux,

Grade: Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

- ancien effectif : /

- nouvel effectif: 1

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24 septembre 2020,

Filière: Administrative.

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux,

Grade: Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

- ancien effectif : /

- nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget, chapitre : 012, article : 6411.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire précise que cette délibération doit être prise dans le cadre du remplacement de Mr SIONNEAU Alain, qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du $1^{\rm er}$ décembre 2020 ; son départ effectif avec la prise du reliquat de ses congés a lieu à la date du 15 octobre 2020.

Monsieur le Maire expose que certaines missions effectuées par Mr SIONNEAU Alain (mise à disposition à la Communauté de Communes Val de Gâtine pour le transport des personnes vers le marche de Coulonges, surveillance des élèves / trajet école élémentaire vers la cantine scolaire entre 12h15 et 12h45) ne seront pas assurées par le (la) remplaçant (e) d'Alain.

3/ Vente de la parcelle n°5 du Lotissement Domaine de Saint Goard

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réservation est effectuée concernant l'achat du lot 5 du Lotissement Domaine de Saint Goard.

Ce lot n°5, d'une superficie de 800 m², représente un coût de : 20 336.00€ HT TVA sur la marge à 20% soit 3 827.20 €, soit 24 163.20€ TTC.

Monsieur le Maire requiert l'avis de l'Assemblée sur cette future vente.

Après vote, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à vendre à un couple habitant Ardin le lot n°5 du Lotissement « Domaine de St Goard » et lui donnent tout pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à cette vente.

4/ Vente du lot 2 Route d'Uzelet

Délibération D2020/00054

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la parcelle cadastrée F986 d'une superficie de 1 750m², avait fait l'objet d'un achat pour le projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles, au prix de 23 000.00€ (frais d'acte en sus de 1 215.86€) en octobre 2019.

Suite à la rencontre avec Mme TALON Catherine intéressée par l'achat d'une partie de cette parcelle, afin de faire construire une maison d'habitation, Monsieur le Maire avait donné son accord et avait proposé un prix de vente à 15.00€ le m². A la suite, un bornage a été effectué au mois de mars 2020.

Le résultat de ce bornage est le suivant :

- Superficie de la parcelle consacrée à la construction de la M.A.M.: 1 079m²
- Superficie de la parcelle revenant à Mme TALON Catherine : 673m²

Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, les membres de l'Assemblée sur le projet de vente à Mme TALON Catherine du lot 2 d'une superficie de 673m² au prix de 15.00€ TTC, soit 10 095.00€.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette vente et autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents relatifs à ce dossier.

5/ <u>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat des parcelles AB</u> 146/149 et 150 appartenant à la SCI LA CONCIERGERIE

Délibération D2020/00055

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, sous la mandature précédente, une procédure d'abandon manifeste avait effectuée concernant les parcelles AB 146/149 et 150, situées rue du Capitaine de Jouslard.

Avec l'aide des services des Finances publiques, les noms et adresses des propriétaires avaient été retrouvés. Ces parcelles appartiennent à la SCI LA CONCIERGERIE, dont le siège social est situé à Niort.

Après échanges avec les propriétaires de ces parcelles, ces derniers n'ont pas engagé de travaux indispensables à la remise en état du bâtiment, dans les 6 mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 1^{er} février 2017, date du procès-verbal définitif.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les services des hypothèques a estimé ce bien à 95.00€ et que l'achat de ces parcelles avait pour but de détruire le bâtiment et que l'emplacement de ce bien abandonné serait utilisé pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces verts.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite de la part des membres du Conseil municipal l'autorisation de signer l'acte d'achat de ces parcelles.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à l'autorisation de signer l'acte et tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les services des Bâtiments de France ont donné leur accord pour la démolition.

6/ <u>Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à raison de 35 heures</u> hebdomadaires

Délibération D2020/00056

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 octobre 2016

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de la mutation d'un agent,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'effectuer les missions de Secrétaire de Mairie.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24 septembre 2020,

Filière: Administrative.

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux,

Grade: Adjoint administratif territorial

- ancien effectif : /

- nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget, chapitre : 012, article : 6411.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

7/ <u>Dispositif de soutien à l'investissement local - Mille chantiers pour les Deux-Sèvres</u>

Délibération D2020/00057

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil départemental, a mis en place un dispositif de soutien à l'investissement local, ayant pour objectif l'assistance à la reprise de l'économie deux-sévrienne en favorisant 1 000 chantiers. Il précise que le taux de subvention d'un chantier est à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 10 000.00€ HT.

Ce plan de relance doit permettre d'amortir les effets de la crise et de redonner du souffle au territoire. Ces chantiers devront être confiés à des artisans locaux.

Monsieur le Maire propose, par conséquent, les 3 chantiers suivants :

\$ Création d'un local archives aux normes de conservation des documents,

Mise aux normes PMR des toilettes publiques

Remplacement des fenêtres d'un logement locatif communal

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr FRERE Fabrice qui a suivi ces dossiers et notamment les demandes de devis.

- Concernant le 1er chantier : 2 devis ont été demandés

1 UN ARBRE UN TOIT (menuiseries): 8 851.42€ HT

② MIMEAU & FILS (électricité): 1 126.45€ HT

- Concernant le 2 ème chantier : 2 devis ont été demandés

1 UN ARBRE UN TOIT (menuiseries): 8 845.96€ HT

② MIMEAU & FILS (électricité): 1 155.50€ HT

- Concernant le 3ème chantier : 1 devis a été demandé

1 UN ARBRE UN TOIT (menuiseries): 9849.76€ HT

Monsieur le Maire reprend la parole et propose le plan de financement suivant pour chaque chantier :

Création d'un local archives aux normes de conservation des documents

DÉPENSES	RECETTES
Menuiseries : 8 851.00€	D.S.I.L. : 4 989.00€
Électricité : 1 126.00€	Autofinancement : 4 989.00€
TOTAL HT : 9 977.00€ HT	TOTAL HT : 9 977.00€ HT

Mise aux normes PMR des toilettes publiques

DÉPENSES	RECETTES
Menuiseries : 8 844.00€	D.S.I.L. : 5 000.00€
Électricité : 1 156.00€	Autofinancement : 5 000.00€
TOTAL HT: 10 000.00€ HT	TOTAL HT : 10 000.00€ HT

Remplacement des fenêtres d'un logement locatif communal

DÉPENSES	RECETTES
Menuiseries : 9 850.00€	D.S.I.L. : 4 925.00€
	Autofinancement : 4 925.00€
TOTAL HT: 9 850.00€ HT	TOTAL HT : 9 850.00€ HT

Après avoir pris connaissance de ces informations, les membres de l'Assemblée, après en avoir délibéré, *décident à l'unanimité* :

- D'approuver les projets de travaux
- De valider les plans de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

QUESTIONS DIVERSES

Mr BRIN David rappelle qu'un collectif de jeunes a vu le jour. Question posée sur l'occupation d'une partie du local archives qui va être rénové ? A étudier.

Les travaux de la M.A.M. ont repris. Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement intérieur a été étudié en accord avec les futures Assistantes maternelles.

Mme GUESNE Lydie fait part aux membres du Conseil de son inquiétude quant à la poursuite du marché du samedi matin, en raison de l'absence de certains producteurs, ce qui entraîne une baisse de fréquentation au niveau du Bar Restaurant. A ce jour, il ne reste que 2 producteurs.

Des démarches vont être effectuées afin de pouvoir « recruter » d'autres producteurs.

ÉMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2020

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Maire	
Madame Nadia HAYE, 1 ^{ère} adjointe	
Monsieur Philippe CLÉMENT, 2ème adjoint	
Madame Jacqueline GABILLY	
Madame Micheline COBLARD	
Monsieur Claude CADOUX	
Madame Anita LEZAY	
Madame Isabelle CHAIGNE	
Monsieur Philippe BRIFFAUD	
Madame Cécile CHAUVEAU	Pouvoir à Mme HAYE Nadia
Monsieur Fabrice FRERE	
Monsieur David BRIN	
Monsieur Olivier COLLON	
Madame Lydie GUESNE	
Monsieur Sylvain FAUGER	Pouvoir à M me GUE SNE Lydie